



DEMAIN EN -apd

La septième réunion de l'Assemblée des personnes déléguées de l'année se tiendra demain, le mardi 17 mars, à 17 h 45, à la Plaza Antique. À l'ordre du jour : *Enseigner dans les écoles face à la misogynie, l'homophobie et la transphobie*, calendrier des APD, modifications à la *Politique de désignation des membres*, comité de réflexion sur les stratégies de négociation, dossiers chauds du Comité pédagogique de consultation, ventilation des libérations syndicales.

FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES GUIDE AFFECTATIONS ET MUTATIONS

— FGJ



● Frédéric Pilon, conseiller

Le guide sur les affectations et mutations destiné aux personnes enseignantes régulières (permanentes ou en voie de permanence) a été mis à jour. Il comprend également les dates des différentes séances d'affectations pour le personnel enseignant régulier. [Consultez-le!](#)

PRÉPARONS LES PROCHAINES NÉGOCIATIONS

Depuis la dernière négociation de notre *Entente nationale*, le paysage syndical a beaucoup évolué. Plusieurs lois adoptées — ou en voie de l'être — viennent modifier les règles du jeu et la dynamique des relations de travail. Devant ces changements, une chose est certaine : nous devons nous adapter et trouver de nouvelles façons d'aborder la prochaine ronde de négociations.

UN NOUVEAU CONTEXTE, UN MÊME OBJECTIF

Et cette échéance approche plus vite qu'on le pense. Dès l'an prochain, nous entrerons déjà dans la phase de préparation du cahier de demandes.

Les dernières négociations nous ont rappelé à quel point le contexte peut être exigeant. L'un des défis majeurs a été l'impossibilité de diffuser de l'information pendant que les discussions étaient en cours. Les négociations se déroulaient sous une véritable cloche de verre pendant plusieurs mois.

Cette situation a parfois suscité de l'incompréhension parmi les membres. De notre côté, il a fallu composer avec la frustration de devoir garder des informations importantes confidentielles, tout en maintenant la mobilisation dans nos milieux. C'est aussi ce qui explique pourquoi la présentation de l'entente de principe a été si longue. Les informations retenues pendant plusieurs semaines pouvaient enfin être partagées. Une accumulation qui a demandé du temps pour être expliquée clairement.

Une chose est certaine : nous devons tirer des leçons de cette expérience. Si nous voulons être plus fortes, plus forts lors des prochaines négociations, nous devons nous préparer collectivement dès maintenant.

NOTRE FORCE : VOTRE MOBILISATION

Depuis plus d'un an, l'Alliance réfléchit à de nouvelles approches pour favoriser une participation plus large des membres à toutes les étapes du processus de négociation. De l'élaboration du cahier de demandes jusqu'aux moyens de pression, en passant par les réflexions stratégiques qui alimentent la table de négociation. Car la plus grande source de pouvoir d'un syndicat, ce sont ses membres.

C'est dans cet esprit que de nouvelles initiatives ont été mises en place pour favoriser la réflexion collective et renforcer notre capacité de mobilisation. L'an dernier, une première activité appelée *La classe ouvrière* a permis de rassembler des membres autour d'une réflexion sur



l'engagement syndical. La semaine dernière, une deuxième édition a eu lieu dans les bureaux de l'Alliance, réunissant une trentaine de personnes engagées et déterminées à réfléchir aux meilleures façons de mobiliser largement les membres dans nos milieux.

L'Alliance a aussi pris l'initiative d'inciter plusieurs de ses membres et celles et ceux de syndicats affiliés à la FAE à participer à la formation internationale *Power Up*, qui a rassemblé plus de 9 000 militantes et militants provenant de 500 organisations à travers le monde.

Cette formation a permis d'aborder des éléments essentiels à la mobilisation : le choix des mots qui mobilisent, la reconnaissance des leaders naturels dans les milieux de travail, les façons de convaincre ses collègues de passer à l'action et la construction de stratégies gagnantes. En combinant théorie et exercices pratiques, l'objectif était clair : renforcer nos pratiques d'organisation et de mobilisation.

Le 11 avril prochain, une nouvelle activité réunira l'Alliance, la FAE et d'autres organisations syndicales (voir en page 4). Ce sera une autre occasion de réfléchir ensemble aux stratégies à mettre en place pour les prochaines négociations.

D'ici là, le travail commence déjà. Réfléchissons ensemble aux priorités à défendre et aux actions à poser.



Mais cette voix ne portera que si nous sommes nombreux à nous engager. Préparons-nous. Impliquons-nous. Mobilisons nos milieux. Parce que la force de notre syndicat, c'est nous!

● Catherine Beauvais-St-Pierre, présidente

SESSIONS D'ÉVALUATIONS C. 180 JOURS AU SECONDAIRE

Dans plusieurs écoles secondaires, une rumeur circule voulant que ce ne soit plus possible d'organiser des sessions d'évaluations avec blocage d'horaire (examen en AM et suspension des cours en PM), notamment en juin. En effet, certaines directions d'école manifestent l'intention de mettre la hache dans ce fonctionnement, qui est en place depuis des décennies, et d'imposer aux enseignant·e·s une planification de leurs évaluations dans leurs périodes de cours, notamment celles de fin d'année, à l'exception de celles prescrites par le ministère de l'Éducation (MEQ) et le Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM).

Des profs de plusieurs écoles secondaires qui ont eu vent de ces discussions sont entré·e·s en communication avec l'Alliance concernant cette directive émise par le Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM).

Cette consigne s'appuierait sur un avis sollicité auprès de la protectrice régionale de l'élève (PRÉ) de la région des Vastes-Contrées. En vertu de l'article 19 de la Loi sur le protecteur national de l'élève, les protecteurs régionaux de l'élève peuvent donner leur avis sur toute question que leur soumet le Conseil d'administration d'un centre de services scolaire, un Conseil d'établissement, un comité de parents, un comité des élèves ou un établissement d'enseignement privé relativement aux services rendus aux élèves, aux enfants qui reçoivent un enseignement à la maison ou à leurs parents.

Dans le cas qui nous intéresse, l'avis en question a été produit à la demande du comité de parents du Centre de services scolaire de Portneuf, qui jugeait que les moments réservés à l'évaluation des élèves, lors des sessions d'examen, avaient pour effet de diminuer le temps destiné aux apprentissages sur l'ensemble de l'année scolaire. Ces sessions d'examen ont lieu au mois de mai et juin, mais peuvent aussi être organisées en cours d'année scolaire.

L'avis publié par la PRÉ le 9 décembre 2024 visait à répondre à la question suivante :

Quels principes devraient guider l'organisation des sessions d'examen au secondaire pour favoriser le succès de tous les élèves et le respect des encadrements ?

LE CADRE LÉGAL

L'article 1 de la Loi sur l'instruction publique (LIP) prévoit le droit à l'éducation préscolaire et aux services d'enseignement primaire et secondaire. Il revient aux centres de services scolaires d'organiser et d'offrir ces services auxquels les élèves ont droit.

L'article 14 de la LIP prévoit quant à lui l'obligation de fréquentation scolaire sous réserve de certaines situations donnant droit à une dispense, celles-ci étant prévues à l'article 15 de cette même loi. Tant les parents (LIP, article 17) que le CSS (LIP, article 207.2) ou la direction (LIP, article 18) ont la responsabilité de s'assurer que les élèves fréquentent assidûment l'école.

Le *Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire* prévoit quant à lui que le calendrier scolaire des élèves du secondaire doit prévoir au moins 180 jours devant être consacrés **aux services éducatifs** (article 16) et, au secondaire, que chaque semaine doit comprendre un minimum de 25 h consacrées à ces services (article 18). Les services éducatifs dont il est question sont définis à l'article 1 du *Régime* comme étant les services d'éducation préscolaire (article 2, 1^{er} paragraphe), les services d'enseignement primaire et secondaire (article 2, 2^e et 3^e paragraphes), les services complémentaires (articles 3 à 5) et particuliers (articles 6 à 8).

CE QUE DIT L'AVIS

Précisons d'abord que l'avis rendu par la PRÉ n'est que ça : **un avis**. Et, on le sait bien, quand on donne son avis, on peut se tromper. Certes, il demeure possible, dans chaque milieu, de se servir des principes que l'on retrouve dans le document pour alimenter la réflexion et déterminer comment se gouverner quant à l'organisation des sessions d'évaluation. Cependant, soyons bien clairs, il ne faut, sous aucun prétexte, se laisser convaincre que les recommandations et principes que l'on retrouve dans cet avis doivent obligatoirement être suivis comme si le tout avait force de loi. **Ce n'est pas le cas.**

Très tôt, l'avis établit très clairement qu'il appartient à chaque école d'établir son calendrier de sessions d'examen en tenant compte de sa réalité et, bien évidemment, des contraintes pouvant être imposées par l'administration d'épreuves rendues obligatoires par le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) ou par le centre de services scolaire (CSS).

Il demeure donc tout à fait possible de placer des sessions d'examen au calendrier scolaire. Dans un monde idéal, ces dernières devraient renfermer les épreuves ayant une durée significativement plus longue qu'une période de classe, rendant en conséquence impossible leur administration dans le cadre des cours réguliers. À ce sujet, rappelons que l'article 19 de la LIP prévoit que les enseignant·e·s disposent d'une autonomie professionnelle au regard du choix des instruments d'évaluation, ce qui inclut la durée et le moment choisi pour les administrer. Il revient donc aux profs de déterminer les épreuves auxquelles seront soumis·es les élèves, outre celles pouvant être rendues obligatoires par le MEQ ou le CSS, et à l'école de s'adapter au moment choisi et à sa durée. Ce n'est pas aux profs d'adapter leur évaluation au moment et à la plage de temps qu'on leur octroie.

Dans son avis, la PRÉ précise, en donnant l'exemple de ce qui se fait dans une des écoles secondaires du CSS de Portneuf, qu'il demeure possible pour les écoles d'offrir une gamme d'activités culturelles, sociales ou sportives à l'ensemble des élèves (ou à certains groupes ciblés) histoire de «... faire en sorte que l'école s'acquitte pleinement de sa mission, de son devoir de garde et de surveillance délégué par les parents et pour favoriser des périodes planifiées et structurées jusqu'à la fin de l'année visant notamment la socialisation... ». (*Nos soulignés.*)

LE CSSDM INTERPELLÉ

L'Alliance a donc interpellé le CSSDM sur la question. Dans sa réponse, le CSSDM réfère à une prétendue obligation d'offrir un minimum de 180 jours **de classe** par année. Un mythe tenace...

Or, on l'a vu plus haut, il n'existe aucune obligation d'inscrire obligatoirement 180 jours **de classe** au calendrier scolaire ni que les élèves doivent être présent·e·s à l'école pendant 180 jours. Une telle obligation ferait en sorte que les élèves seraient en contravention des encadrements légaux chaque fois qu'ils s'absentent, ce qui n'aurait absolument aucun sens. Ce que le *Régime pédagogique* prévoit c'est que l'école **doive offrir des services pédagogiques pour un minimum de 180 jours**. Ces services éducatifs peuvent être de plusieurs types. On y reviendra un peu plus loin.

Au CSSDM, on nous dit aussi qu'on s'attend à ce que les milieux poursuivent l'analyse de l'organisation des sessions d'examen (avec ou sans blocage d'horaire) en s'assurant que les pratiques soient alignées sur les

SESSIONS D'ÉVALUATIONS C. 180 JOURS AU SECONDAIRE (SUITE)

exigences légales et pédagogiques. À cet effet, encore faudrait-il que le CSSDM cesse de référer au minimum de 180 jours **de classe** obligatoires.

LA POSITION DE L'ALLIANCE

Soyons clair·e·s et soyez-en avisé·e·s : le CSSDM, tant par courriel qu'au Comité pédagogique de consultation (CPC), nous dit ne pas avoir émis une consigne interdisant la planification de sessions d'examens. Il demeure donc tout à fait possible de planifier de telles périodes dédiées à l'administration d'évaluations dans le calendrier scolaire, avec ou sans blocage d'horaire. D'ailleurs, les épreuves imposées par le MEQ devant obligatoirement être administrées à un moment précis, un blocage d'horaire devra nécessairement être prévu pour les élèves des niveaux devant être soumis à ces épreuves. Si jamais vous deviez faire face à une directive prétendant le contraire, il faudra nous en aviser rapidement.

Sachez que les services éducatifs au sens du *Régime pédagogique* offerts aux élèves dans les 180 jours et permettant de répondre aux obligations légales de l'école incluent :

- des plages de récupération ou des périodes d'études, toutes deux offertes aux élèves qui désirent y participer ou qui y sont convoqué·e·s ;
- des activités étudiantes ou sportives (tant dans l'école qu'à l'extérieur) ;
- des périodes de cours ou des plages d'examens.

Ainsi, il demeure possible de planifier des examens pendant une demi-journée et de telles activités dans l'autre portion de la journée, tout en respectant les 180 jours de services éducatifs. De même, l'organisation d'une journée entière consacrée à ces activités autres que des cours et leçons ou des examens, peu importe le moment de l'année, répond aussi à l'obligation d'offrir 180 jours de services éducatifs.

Évidemment, on comprendra que ni la direction ni les profs ne peuvent enchaîner les élèves afin qu'ils demeurent à l'école et participent aux activités offertes, les parents pouvant notamment toujours motiver leur absence... Cela ne fait cependant pas en sorte que l'école contrevienne à ce que prévoient tant la LIP que le *Régime pédagogique*, les services ayant été offerts.

N'hésitez pas à contacter l'un·e ou l'autre des soussigné·e·s ou la ou le membre du Conseil d'administration responsable de l'animation syndicale de votre établissement pour toute problématique qui pourrait survenir dans votre milieu à ce sujet

●
Amélie Piché Richard, vice-présidente
Jean-François Audet, conseiller
Vincent Hamel Davignon, conseiller



RÈGLEMENT DE GRIEFS PAIEMENT DE L'INDEMNITÉ DE VACANCES POUR LES ENSEIGNANT·E·S AYANT CUMULÉ DEUX STATUTS AU COURS DES ANNÉES SCOLAIRES 2022-2023 ET 2023-2024

Il y a un peu plus d'un an, un règlement est intervenu entre l'Alliance et le Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) pour les griefs contestant le non-paiement de l'indemnité de vacances aux enseignant·e·s à temps plein ou à temps partiel cumulant un autre statut d'enseignant·e, soit celui de suppléante occasionnel·le, à taux horaire ou à la leçon pour les années 2022-2023 et 2023-2024, y compris les étés 2023 et 2024. L'entente règle aussi la situation pour les futures années. Depuis l'année scolaire 2024-2025, le CSSDM verse, à chaque période de paie, le cas échéant, le montant de l'indemnité de vacances aux enseignant·e·s à temps plein ou à temps partiel, pour les heures effectuées à taux horaire. Au cours de l'année 2024-2025, 1 758 profs ont reçu des ajustements à leur rémunération afin que leur indemnité de vacances soit versée sur la totalité de leur revenu brut conformément à la Loi sur les normes du travail.

PAIEMENT DES SOMMES DUES POUR LES ANNÉES 2022-2023 ET 2023-2024

Les enseignantes et enseignants et visé·e·s par les griefs ont reçu à la paie du 12 mars dernier le paiement de l'indemnité de vacances qui ne leur avait pas été versée pour les heures effectuées en suppléance occasionnelle, à taux horaire ou à la leçon.



Pour les années 2022-2023 et 2023-2024, le coût du règlement s'élève à 391 956,65 \$ et concerne un peu plus de mille deux cents membres.

●
Chantal Forcier, conseillère

17^e année
BOURSE PERSÉVÉRANCE EDA-FP
Date limite : 27 mars 2026

SUIVI DU CONSEIL FÉDÉRATIF

En plus de la présentation de monsieur Francis Dupuis-Déri, professeur et chercheur de l'UQAM, sur sa recherche concernant la montée inquiétante dans nos écoles de la misogynie, l'antiféminisme, l'homophobie et la transphobie, dont on a parlé dans la une du *BIS* numéro 26, plusieurs dossiers ont été abordés.

RENCONTRE AVEC LA MINISTRE DE L'ÉDUCATION : PLAN D'ACTION SUR LA VIOLENCE

Le Conseil fédératif a adopté une motion demandant qu'une intervention soit effectuée auprès du ministère du Travail concernant la violence vécue par les enseignantes et enseignants dans leurs milieux de travail. Les syndicats affiliés à la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) sont également invités à dénoncer publiquement le contenu du rapport annuel portant sur le dénombrement des événements de violence dans les établissements scolaires. Idéalement, cette dénonciation devrait se faire en présence des médias lors d'une séance du Conseil d'administration de leur centre de services scolaire respectif.

CAMPAGNE RÉPARONS L'ÉCOLE PUBLIQUE

Cette campagne vise à tirer profit du contexte préélectoral afin de convaincre les partis politiques de l'importance de remettre l'école

publique au cœur des priorités de la société. Elle cherche notamment à amener les partis à intégrer, dans leurs plateformes et leurs engagements électoraux, les revendications de la FAE ainsi que sa vision de l'école publique, autour de trois chantiers principaux :

- **Chantier 1** : assurer un financement prévisible et en croissance, à la hauteur des besoins, notamment dans le cadre du budget gouvernemental.
- **Chantier 2** : favoriser une composition de la classe juste et équitable pour toutes et tous les élèves, notamment en ce qui concerne l'intégration des élèves EHDAA.
- **Chantier 3** : soutenir et valoriser les enseignantes et enseignants, notamment en s'attaquant à la violence dans les milieux scolaires et en renforçant leur autonomie professionnelle et syndicale.

LIVRE BLANC DE DEBOUT POUR L'ÉCOLE

Jean Trudelle, vice-président du mouvement Debout pour l'école, a fait la présentation du *Livre blanc citoyen sur l'éducation*, lancé le 24 février dernier. Ce sujet est abordé en page 4 du *BIS* numéro 26.



Patrick Trottier, vice-président

BRISONS LES MYTHES SUR LES PERSONNES IMMIGRANTES !

Amnistie internationale Canada francophone, en partenariat avec l'Observatoire pour la justice migrante, a lancé en décembre 2025 une nouvelle trousse éducative destinée aux élèves du secondaire et de l'éducation des adultes. Son objectif : mieux outiller le public pour comprendre les enjeux vécus par les personnes migrantes et immigrantes au Québec, déconstruire les idées reçues et favoriser des discussions éclairées en classe, entre autres.

Le *livret*, téléchargeable gratuitement, présente différents mythes à déconstruire, accompagnés de codes QR menant à de courtes vidéos percutantes. Il regorge de faits, de données et de statistiques qui enrichiront votre arsenal d'arguments pour contrer les idées reçues largement véhiculées dans le discours ambiant sur l'immigration.



Amélie Piché Richard, vice-présidente



NÉGOCIATIONS OUVERTES : LA FORCE PAR LA PARTICIPATION

À l'approche des prochaines négociations, de nombreuses et nombreux membres de personnel se questionnent et souhaitent connaître de nouvelles approches innovantes afin de favoriser leur implication massive dans toutes les facettes de la négociation, de l'élaboration du cahier de demandes jusqu'à la table de négociation elle-même. La plus grande source de pouvoir d'un syndicat, ce sont ses membres. Appuyée par l'Alliance, la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) ainsi que d'autres organisations syndicales, de travailleuses et de travailleurs, la journée *Négociations ouvertes : la force par la participation* aura lieu le 11 avril et permettra aux membres de la base syndicale provenant de divers milieux de réfléchir à l'enjeu crucial qu'est la négociation. Kristin Warner, formatrice au *Labor Center* de l'Université de Berkeley, guidera les discussions et ateliers. Ancré dans une conviction selon laquelle l'action collective peut à la fois émanciper et bousculer l'ordre établi, le travail de Kristin repose sur la nécessité de l'engagement et d'une solide organisation des travailleuses et travailleurs pour obtenir des changements politiques et sociaux significatifs. Elle possède une importante expérience dans la conduite de démarches de négociation ouverte à grande échelle, qui transforment les syndicats locaux en élargissant le leadership, la participation et le pouvoir collectif.

La présentation aura lieu en anglais, mais une traduction simultanée sera offerte sur place. Un service de garde sera également offert (sur réservation).

Pour plus de renseignements, consultez la page Facebook de l'événement.

[Cliquez ici pour vous inscrire.](#)

Élyse Bourbeau, secrétaire-trésorière

